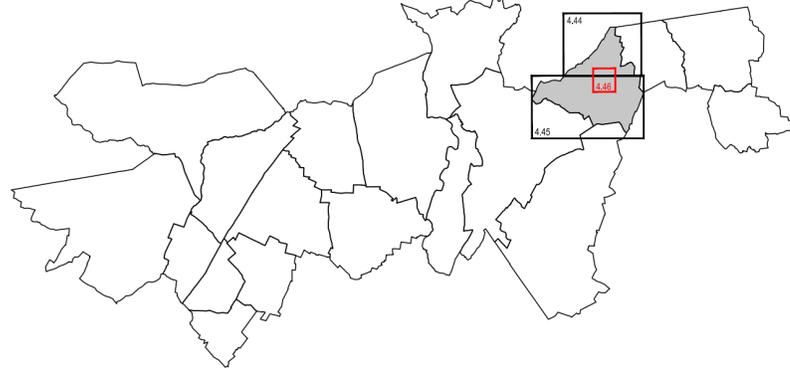


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL



PLAN DE ZONAGE
Chevannes
Le bourg

Echelle : 1/2500

Objet	Date
Approuvé le	2 février 2023 par le Conseil Communautaire
Révisé le	
Modifié le	
Mis à jour le	

 **ecmo** Ecmo sas - 1, rue Niepce - 45700 Villemandeur

Légende :

-  Limite des zones
-  Espace boisé classé à conserver
-  Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
-  Secteur délimité au titre de l'article R.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)
-  Le changement de destination des commerces situés en rez-de-chaussée pour une destination à usage d'habitation est interdit
-  Limite administrative

Emplacement réservé	
Objet	Bénéficiaire
 Ch1	Commune

Éléments du paysage à préserver

Patrimoine architectural :

-  Bâti/ouvrage remarquable
-  Chapelle
-  Eglise
-  Pont
-  Élément architectural
-  Croix
-  Lavoir
-  Puits

Patrimoine naturel :

-  Haie
-  Arbre
-  Etendue d'eau
-  Espace arboré
-  Verger

